

**2008 : B13**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITRICE :** Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe

**DATE :** Le 23 octobre 2008

**OBJET :** **Restrictions budgétaires concernant le financement alloué à la réfection des écoles pour 2008-2009**

---

Je vous écris afin de vous fournir de plus amples renseignements sur les restrictions budgétaires touchant le financement alloué pour la réfection des écoles en 2008-2009, annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne du gouvernement, publié le 22 octobre 2008.

Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement de gérer les dépenses provinciales avec prudence, au regard de la situation économique actuelle, le financement octroyé pour la réfection des écoles par le biais des différents volets de l'Allocation pour la réfection des écoles, tels que le montant de la formule pour la réfection des écoles, le Financement complémentaire ordinaire, le Financement complémentaire - Écoles rurales et le Financement complémentaire - Écoles ayant besoin d'aide, et l'Augmentation au titre de la réfection des écoles, sera limité à 80 pour cent du montant prévu à l'origine pour 2008-2009.

Les restrictions entraîneront une modification du règlement qui régit les subventions accordées aux conseils scolaires pour l'exercice 2008-2009. Une telle modification ne peut être effectuée que par le biais de l'approbation d'un règlement modificatif par le lieutenant-gouverneur en conseil, et à cette seule condition. Ladite modification n'a pas été apportée. Le Ministère a l'intention d'obtenir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil aujourd'hui, en vue de réviser le règlement régissant les subventions pour 2008-2009 afin de mettre cette modification en œuvre.

Même si ces restrictions obligeront les conseils scolaires à planifier minutieusement et à revoir leurs priorités en matière de réfection des écoles, la province n'en continue pas moins de fournir un investissement annuel important de plus de 240 millions de dollars,

par le biais des composants de financement visés. D'autre part, l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) n'est pas touchée par les restrictions budgétaires. Grâce aux phases 1, 2 et 3 des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative LPA, le gouvernement accorde l'équivalent de 2 milliards de dollars pour soutenir des projets visant à satisfaire aux besoins de réfection les plus importants et les plus urgents. Le Ministère prévoit de verser les allocations de la phase 4 de l'initiative LPA aux conseils scolaires dans un avenir proche, octroyant ainsi une aide supplémentaire de 250 millions de dollars pour financer des projets répondant aux besoins de réfection importants et urgents.

En outre, le Ministère a répertorié 147 écoles en mauvais état dans le cadre de l'initiative Coûts de réparation prohibitifs, et a jusqu'à présent débloqué la somme de 670 millions de dollars pour reconstruire ou remplacer ces écoles, plutôt que de leur accorder un soutien financier en vue de leur réfection. Il est à noter aussi que le Financement complémentaire – Écoles éloignées n'est pas visé.

Voici les modifications proposées :

- (1) Révision des coûts repères de réfection des écoles, par mètre carré :

<b>Coût de réfection des écoles</b>	<b>Nouveaux coûts repères pour 2008-2009 (par m<sup>2</sup>)</b>
Écoles élémentaires et secondaires de moins de 20 ans	5,62 \$
Écoles élémentaires et secondaires de plus de 20 ans	8,43 \$

Ces coûts repères révisés affecteront le montant de la formule concernant l'Allocation pour la réfection des écoles et le calcul du Financement complémentaire ordinaire, Écoles rurales et Écoles ayant besoin d'aide.

- (2) Révision du Tableau 15 – Augmentation au titre de la réfection des écoles – tous les montants ont été revus de 20 pour cent à la baisse.

Vous trouverez ci-jointe une mise à jour des prévisions pour 2008-2009, par conseil, du montant de financement alloué pour la réfection des écoles. Ces prévisions se fondent sur celles de 2008-2009 qui ont été transmises aux conseils en août 2008.

Les conseils scolaires peuvent envisager la gestion de ces restrictions budgétaires en considérant qu'il s'agit d'une réduction exceptionnelle du financement octroyé pour la réfection des écoles. Bien que l'Énoncé économique de l'automne ait fait état de restrictions de 25 millions de dollars, par année scolaire, ce montant s'élève à 61 millions de dollars. Ceci est dû au fait que les restrictions, bien que ne s'appliquant qu'à l'année scolaire 2008-2009, s'étalent sur deux exercices provinciaux (2009-2010 et 2008-2009). D'autre part, les chiffres ont été rajustés pour prendre en compte les impacts comptables de la dépréciation des immobilisations.

Dans leur effort de gestion de ces restrictions budgétaires, il est recommandé aux conseils de continuer d'utiliser le financement pour la réfection des écoles en privilégiant la santé et la sécurité. Le Ministère encourage également les conseils à faire pleinement usage du financement LPA disponible, dans le but de parer aux besoins les plus importants et urgents.

La modification des coûts repères en matière de réfection des écoles se fera par le biais de prévisions budgétaires révisées dues le 12 décembre 2008. Il ne sera pas nécessaire d'élaborer une nouvelle série de documents en lieu et place des formulaires de prévisions budgétaires 2008-2009 révisées du SIFE; cependant, le Ministère fournira un correctif que les conseils scolaires pourront utiliser afin de mettre à jour les coûts repères figurant dans l'annexe C et calculer le montant du financement complémentaire. Une fois que le fichier aura été corrigé et que le Ministère aura procédé à la mise à jour des tableaux des coûts repères du SIFE, tous vos formulaires sur le SIFE seront rectifiés lorsque vous effectuerez un nouveau calcul.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements au sujet de ces modifications du financement alloué à la réfection des écoles, veuillez vous adresser à votre analyste des immobilisations ou à votre agente ou agent des finances au Ministère.

Même si ces restrictions vont exiger bien des efforts et du discernement de la part du personnel dirigeant des conseils scolaires, notre système éducatif financé par les deniers publics est tout à fait à même de relever ce défi. Au cours des cinq dernières années, la province a effectué des investissements majeurs et réalisé des progrès importants en matière de mise à disposition d'installations scolaires salubres, efficaces et de bonne qualité pour les élèves. Nous avons également développé notre capacité de gérer le changement et de travailler en partenariat. Nous comptons poursuivre notre collaboration avec les conseils scolaires afin d'aider chaque élève à réaliser son plein potentiel.



Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe

c.c. : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

**ANNEXE :**  
**ALLOCATION POUR LA RÉFECTION DES ÉCOLES –**  
**PROJECTIONS 2008-2009 PAR CONSEIL**

<b>No du CSD</b>	<b>Nom du CSD</b>	<b>Allocation pour la réfection des écoles, Projections 2008-2009 Août 2008</b>	<b>Projections révisées 2008-2009 Allocation pour la réfection des écoles</b>	<b>Changement à l'allocation</b>
2	Algoma DSB	2 869 041	2 297 614	( 571 427)
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	1 726 110	1 380 887	( 345 222)
8	Avon Maitland DSB	3 125 412	2 500 328	( 625 084)
7	Bluewater DSB	3 222 000	2 578 234	( 643 766)
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	1 505 801	1 204 641	( 301 160)
35	Bruce-Grey Catholic DSB	651 986	521 930	( 130 057)
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	1 579 255	1 263 562	( 315 693)
64	CSD catholique Centre-Sud	1 694 951	1 367 995	( 326 956)
65	CSD catholique de l'Est ontarien	2 505 925	2 018 127	( 487 799)
62	CSD catholique des Aurores boréales	507 070	405 656	( 101 414)
60.1	CSD catholique des Grandes Rivières	2 748 667	2 207 447	( 541 220)
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	2 877 696	2 302 160	( 575 536)
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	1 831 667	1 466 977	( 364 690)
60.2	CSD catholique Franco-Nord	1 087 520	870 015	( 217 505)
63	CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	1 134 855	908 441	( 226 414)
59	CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	1 694 391	1 357 126	( 337 265)
58	CSD du Centre Sud-Ouest	1 768 650	1 438 188	( 330 462)
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	955 612	766 064	( 189 548)
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	577 128	461 704	( 115 424)
22	DSB of Niagara	6 897 123	5 517 697	(1 379 426)

No du CSD	Nom du CSD	Allocation pour la réfection des écoles, Projections 2008-2009 Août 2008	Projections révisées 2008-2009 Allocation pour la réfection des écoles	Changement à l'allocation
1	DSB Ontario North East	2 634 652	2 107 724	( 526 927)
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	9 816 624	7 853 296	(1 963 328)
45	Durham Catholic DSB	2 496 233	1 996 985	( 499 248)
13	Durham DSB	8 212 463	6 569 970	(1 642 493)
23	Grand Erie DSB	5 032 032	4 025 623	(1 006 409)
9	Greater Essex County DSB	5 411 520	4 329 212	(1 082 308)
46	Halton Catholic DSB	2 998 753	2 399 002	( 599 752)
20	Halton DSB	6 777 257	5 421 804	(1 355 452)
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	3 538 532	2 830 826	( 707 707)
21	Hamilton-Wentworth DSB	7 724 956	6 179 962	(1 544 994)
29	Hastings and Prince Edward DSB	3 152 894	2 522 316	( 630 578)
36	Huron-Perth Catholic DSB	693 081	554 465	( 138 616)
31	Huron-Superior Catholic DSB	1 156 732	925 384	( 231 348)
14	Kawartha Pine Ridge DSB	5 432 632	4 346 104	(1 086 528)
5.1	Keewatin-Patricia DSB	1 563 025	1 250 420	( 312 604)
33.2	Kenora Catholic DSB	461 375	369 099	( 92 276)
6.1	Lakehead DSB	2 278 355	1 822 684	( 455 671)
10	Lambton Kent DSB	4 152 824	3 322 262	( 830 562)
27	Limestone DSB	3 731 777	2 985 419	( 746 358)
38	London District Catholic School Board	2 895 798	2 317 954	( 577 844)
4	Near North DSB	2 420 584	1 936 471	( 484 113)
50	Niagara Catholic DSB	3 575 685	2 860 548	( 715 137)
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	824 522	659 617	( 164 905)

No du CSD	Nom du CSD	Allocation pour la réfection des écoles, Projections 2008-2009 Août 2008	Projections révisées 2008-2009 Allocation pour la réfection des écoles	Changement à l'allocation
30.1	Northeastern Catholic DSB	748 406	600 335	( 148 071)
33.1	Northwest Catholic DSB	446 102	357 161	( 88 942)
53	Ottawa Catholic DSB	5 603 080	4 482 466	(1 120 615)
25	Ottawa-Carleton DSB	11 654 061	9 323 249	(2 330 813)
19	Peel DSB	18 880 233	15 104 186	(3 776 047)
41	Peterborough V N C Catholic DSB	1 698 583	1 358 866	( 339 717)
3	Rainbow DSB	3 080 009	2 465 027	( 614 982)
5.2	Rainy River DSB	950 644	760 515	( 190 129)
54	Renfrew County Catholic DSB	873 337	698 667	( 174 670)
28	Renfrew County DSB	2 243 841	1 795 073	( 448 768)
17	Simcoe County DSB	6 932 062	5 545 654	(1 386 408)
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	2 240 659	1 792 526	( 448 133)
39	St. Clair Catholic DSB	1 410 463	1 128 370	( 282 092)
32	Sudbury Catholic DSB	1 303 173	1 042 690	( 260 484)
34.2	Superior North Catholic DSB	548 935	439 149	( 109 786)
6.2	Superior-Greenstone DSB	998 131	798 505	( 199 626)
11	Thames Valley DSB	9 860 683	7 888 550	(1 972 133)
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	1 400 902	1 120 721	( 280 181)
40	Toronto Catholic DSB	14 274 337	11 419 467	(2 854 870)
12	Toronto DSB	42 940 833	34 352 671	(8 588 162)
15	Trillium Lakelands DSB	2 855 619	2 284 494	( 571 125)
26	Upper Canada DSB	6 516 747	5 219 162	(1 297 585)
18	Upper Grand DSB	4 820 149	3 856 118	( 964 031)

No du CSD	Nom du CSD	Allocation pour la réfection des écoles, Projections 2008-2009 Août 2008	Projections révisées 2008-2009 Allocation pour la réfection des écoles	Changement à l'allocation
49	Waterloo Catholic DSB	2 960 755	2 368 600	( 592 154)
24	Waterloo Region DSB	7 635 147	6 108 118	(1 527 029)
48	Wellington Catholic DSB	1 102 205	881 763	( 220 441)
37	Windsor-Essex Catholic DSB	3 181 364	2 545 397	( 635 967)
42	York Catholic DSB	5 531 493	4 425 197	(1 106 296)
16	York Region DSB	13 559 177	10 847 343	(2 711 834)
	<b>Total Provincial</b>	<b>304 194 299</b>	<b>243 431 980</b>	<b>(60 762 318)</b>

Note 1: Le financement de 106,5 M \$ pour les travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage n'est pas inclus aux chiffres ci-dessus. Selon les projections révisées, le montant de l'Allocation pour la Réfection des écoles et l'initiative Lieux propices à l'apprentissage sera de 349,9 M \$ pour 2008-2009.